

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 29 janvier 2018** à compter de **18 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)
3. RÉSOLUTIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 458 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018
 - 3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 458 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018
 - 3.2 Soumissions pour l'émission d'obligations
4. APPROBATION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT
5. FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE - RÈGLEMENTS D'URBANISME
6. CRÉATION D'UN OSBL - FÊTE ST-MATHIEU 2018
7. FORMATION DE LA GRANDE ÉCOLE DES AFFAIRES - LEADERSHIP DE GESTION
8. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 18h47.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)

3 - RÉOLUTIONS RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 458 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018

18.28

3..1 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 458 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018

ATTENDU Que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 458 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06.07	754 400 \$
06.10	48 800 \$
10.04	2 123 300 \$
07.06	52 600 \$
06.09	352 200 \$
10.05	1 485 100 \$
05.03	2 387 500 \$
12.06	313 400 \$
10.04	2 538 600 \$
11.07	196 100 \$
17.11	164 000 \$
17.11	42 000 \$

ATTENDU Qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
ATTENDU Que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 10.05, 12.06, 11.07, 06.07, 06.09, 05.03 et 10.04, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée

APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. DE BELOEIL MONT ST HILAIRE
830, RUE LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 458 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 06.10, 07.06, 10.05, 12.06, 11.07, 17.11, 06.07, 10.04, 06.09 et 05.03, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de:

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 27 - 2 302 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 13 février 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 10.05, 12.06 et 11.07, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 28 - 8 156 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 13 février 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 06.07, 06.09, 05.03 et 10.04, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.29

3..2 - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture:	29 janvier 2018	Nombre de soumissions:	4
Heure d'ouverture:	11 h	Échéance moyenne:	4 ans
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen:	2,4727 %
Montant:	10 458 000 \$	Date d'émission:	13 février 2018

ATTENDU Que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 06.10, 07.06, 10.05, 12.06, 11.07, 17.11, 06.07, 10.04, 06.09 et 05.03, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 février 2018, au montant de 10 458 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 052 000 \$	1,80000 %	2019
1 078 000 \$	2,10000 %	2020
1 106 000 \$	2,25000 %	2021
1 133 000 \$	2,45000 %	2022
6 089 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,79200 Coût réel: 2,79634 %

2. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 052 000 \$	1,90000 %	2019
1 078 000 \$	2,15000 %	2020
1 106 000 \$	2,25000 %	2021
1 133 000 \$	2,40000 %	2022
6 089 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,77410 Coût réel: 2,80105 %

3. SCOTIA CAPITAUX INC.

1 052 000 \$	1,90000 %	2019
1 078 000 \$	2,10000 %	2020
1 106 000 \$	2,25000 %	2021
1 133 000 \$	2,40000 %	2022
6 089 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,75080 Coût réel: 2,80468 %

4. VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 052 000 \$	1,90000 %	2019
1 078 000 \$	2,05000 %	2020
1 106 000 \$	2,25000 %	2021
1 133 000 \$	2,40000 %	2022
6 089 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,72900 Coût réel: 2,80790 %

ATTENDU Que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 458 000 \$ de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé: Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.30

4 - APPROBATION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU Que le 13 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU Qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU Que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'approuver le budget 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 13 décembre 2017.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.31

5 - FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE - RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU Que la réglementation d'urbanisme date de plus de dix ans et que celle-ci nécessite une révision dans le but de procéder éventuellement à une refonte;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De former un premier comité, composé de M. Normand Teasdale, M. Simon Chalifoux et Mme Mona S. Morin ainsi que l'inspectrice municipale et la technicienne en aménagement du territoire, pour l'étude des normes du secteur de l'aéroport et ce, selon l'horaire suivant:

1^{ère} rencontre: Vendredi 9 février toute la journée;

2^e rencontre: Vendredi 23 février une demi-journée;

3^e rencontre: Vendredi 13 avril toute la journée;

4^e rencontre: Vendredi 27 avril une demi-journée;

5^e rencontre si nécessaire: Vendredi 11 mai toute la journée;

6^e rencontre si nécessaire: vendredi 25 mai une demi-journée.

De former un deuxième comité, composé de M. Normand Teasdale, M. Sylvain Lavallée, Mme Diane Demers et Mme Mona S. Morin ainsi que l'inspectrice municipale et la technicienne en aménagement du territoire, pour l'étude des normes concernant l'affichage et ce, selon l'horaire suivant:

1^{ère} rencontre: Vendredi 14 septembre toute la journée;

2^e rencontre: Vendredi 28 septembre une demi-journée;

3^e rencontre: Vendredi 5 octobre toute la journée;

4^e rencontre: Vendredi 19 octobre une demi-journée;

5^e rencontre si nécessaire: Vendredi 9 novembre toute la journée;

6^e rencontre si nécessaire: Vendredi 23 novembre une demi-journée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.32

6 - CRÉATION D'UN OSBL - FÊTE ST-MATHIEU 2018

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite la création d'un organisme à but non lucratif pour la gestion et l'administration de la Fête St-Mathieu qui a lieu annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la création d'un organisme à but non lucratif pour la gestion et l'administration de la Fête St-Mathieu qui portera le nom de Loisirs aux quatre vents.

Que ce Conseil mandate Bélanger Sauvé pour la rédaction des lettres patentes (environ 1000 \$, excluant les taxes), les règlements et les règles de déontologie (entre 2000 \$ et 5000 \$, excluant les taxes); la dépense est applicable au poste budgétaire 03-510-14-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.33

7 - FORMATION DE LA GRANDE ÉCOLE DES AFFAIRES - LEADERSHIP DE GESTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Madame Diane Demers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'inscription de Mmes Lyne Rivard, Caroline Therrien et Anne Beauchemin ainsi que M. Jean-Pierre Eybalin à la formation en Leadership de gestion, incluant un suivi de trois mois, qui sera donnée à Saint-Mathieu-de-Beloeil par La Grande école des Affaires. Le coût est de 2750 \$, excluant les taxes; la dépense est applicable au poste budgétaire 02-510-14-000.

ADOPTÉE

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

18.34

9 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 18h50.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 29 janvier 2018.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire